

Cote du document: EB 2016/LOT/P.3
Date: 10 mars 2016
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de prêt et don supplémentaires
à la République du Niger pour le
Programme de développement
de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les
régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l' Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2609
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder, telle qu'elle figure au paragraphe 18, ainsi que les modifications apportées à l'accord de financement telles qu'elles figurent au paragraphe 14.

Mémoire du Président

Proposition de prêt et don supplémentaires à la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

I. Contexte stratégique et justification

1. Le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 2015 (EB 2015/114/R.8/Rev.1). Le programme était financé par les bailleurs de fonds suivants: i) le FIDA, grâce à l'harmonisation des programmes de travail et budgets annuels (PTBA) du Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) et du Projet petite irrigation Ruwanmu (PPI-Ruwanmu), en cours d'exécution, (10,5 millions d'USD) avec celui du ProDAF, à un financement au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2013-2015 (48,5 millions d'USD – 50% don et 50% prêt) et aux fonds au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) (avec un don de 13,0 millions d'USD); ii) le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (avec un don de 8,0 millions d'USD, à confirmer); iii) le Fonds de l'OPEP (avec un prêt de 6,0 millions d'USD); iv) la Coopération italienne (avec un prêt de 28,2 millions d'USD); v) le Gouvernement nigérien (33,4 millions d'USD, dont 18,6 millions d'USD sous forme d'exonération de taxes et 14,8 millions d'USD sous forme d'apport de fonds); et vi) les bénéficiaires (11,1 millions d'USD). Un déficit financier à hauteur de 48,5 millions d'USD s'expliquait par le fait que les ressources allouées au Niger au titre du SAFP étaient à l'époque épuisées.
2. La performance du portefeuille du Niger ayant été satisfaisante, un montant d'environ 25,0 millions d'USD destiné à combler partiellement ce déficit a été alloué au présent programme au titre du cycle SAFP en cours (2016-2018), conformément aux lignes directrices du FIDA en matière de financement additionnel. Le reliquat du déficit financier fera l'objet d'une nouvelle soumission au Conseil d'administration. Les concepts, composantes, sous-composantes, dépenses, analyse coût-avantages, matrice des résultats, suivi-évaluation (S&E) et dispositions institutionnelles restent inchangés.
3. Le présent mémoire soumet à l'approbation du Conseil d'administration l'octroi d'un financement supplémentaire d'un montant de 25,0 millions d'USD (équivalant à approximativement à 18,2 millions DTS) provenant du cycle SAFP 2016-2018.

II. État d'avancement du programme

4. L'accord de financement du présent programme a été signé le 25 juillet 2015 et est entré en vigueur le 21 septembre 2015. La première réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 9 septembre et le premier plan de travail et budget annuel 2016 à hauteur de 23,5 millions d'USD environ (toutes ressources incluses) a été approuvé le 1^{er} octobre 2015. L'atelier de démarrage s'est tenu le 28 janvier 2016. Une première demande de retrait de fonds de 500 000 USD a été transmise le 30 novembre 2015 et payée le 18 décembre 2015. En février 2016, le FIDA a déjà traité une deuxième demande de retrait de 4,25 millions d'USD. Il est prévu que le programme s'achève le 30 septembre 2023 et soit clos le 31 mars 2024. Toutes les dispositions institutionnelles et opérationnelles pour la mise en œuvre des activités sont en place dans les trois régions et à Niamey.

III. Coût et financement du programme

5. Le financement supplémentaire de 25,0 millions d'USD (50% sous forme de prêt accordé à des conditions particulièrement favorables et 50% sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette [CSD]) sera utilisé pour augmenter proportionnellement les activités précédemment planifiées et ne modifiera en aucune façon la description du programme.
6. Le tableau 1 présente la ventilation des coûts par composante et par source de financement.

Tableau 1
Coût du programme par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composantes	SAFP FIDA 13-15 50% prêt-50% don		SAFP FIDA 16-18 (1 ^{ère} allocation) 50% prêt-50% don		SAFP FIDA 16-18 (2 ^{ème} allocation)		ASAP		FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Renforcement de l'agriculture familiale durable																
1. Aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques	15 774,5	22,0	8 029,19	11,2	7 714,32	10,8	10 122,3	14,1	7 061,6	9,9	9 724,4	13,6	13 169,1	18,4	71 595,5	44,1
2. Renforcement des capacités des acteurs ruraux	6 173,4	42,1	3 161,03	21,5	3 037,07	20,7	1 365,4	9,3	-	-	128,0	0,9	815,7	5,6	14 680,6	9,0
3. Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle	2 812,6	44,0	1 434,43	22,5	1 378,17	21,6	-	-	-	-	-	-	762,9	11,9	6 388,0	3,9
Sous-total renforcement de l'agriculture familiale durable	24 760,5	26,7	12 624,59	13,6	12 129,51	13,1	11 487,7	12,4	7 061,6	7,6	9 852,4	10,6	14 747,8	15,9	92 664,1	57,0
Accès aux marchés																
1. Aménagements structurants d'accès aux plateformes de commercialisation	12 662,4	32,5	6 457,82	16,6	6 204,58	15,9	-	-	-	-	-	-	13 670,6	35,1	38 995,4	24,0
2. Modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques	3 267,3	39,4	1 666,32	20,1	1 600,98	19,3	-	-	-	-	1 286,0	15,5	469,3	5,7	8 289,8	5,1
3. Intégration régionale des échanges	1 720,6	44,0	877,51	22,5	843,09	21,6	-	-	-	-	-	-	466,6	11,9	3 907,8	2,4
Sous-total accès aux marchés	17 650,2	34,5	9 001,60	17,6	8 648,6	16,9	-	-	-	-	1 286,0	2,5	14 606,5	28,5	51 192,9	31,5
B. Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs																
	6 084,2	32,6	3 102,94	16,6	2 981,26	16,0	1 482,8	7,9	964,4	5,2	-	-	4 045,4	21,7	18 660,9	11,5
TOTAL	48 494,9	29,8	24 729,14	15,2	23 759,37	14,6	12 970,5	8,0	8 026,0	4,9	11 138,4	6,9	33 399,7	20,6	162 518,0	100,0

7. Conformément à la conception du programme, les fonds seront alloués aux catégories de dépenses indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégories de dépenses	SAFP FIDA 13-15 50% prêt-50% don		SAFP FIDA 16-18 (1 ^{er} allocation) 50% prêt-50% don		SAFP FIDA 16-18 (2 ^{er} allocation)		ASAP		FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Travaux	20 991,3	31,3	10 525,5	15,7	10 112,7	15,10	1 893,9	2,8	3 023,8	4,5	128,0	0,2	20 285,3	30,3	66 960,6	41,2
2. Véhicules	1 277,1	30,2	728,9	17,3	700,3	16,58	293,9	7,0	87,8	2,1	-	-	1 135,0	26,9	4 223,0	2,6
3. Équipement et matériel	1 000,6	34,0	510,3	17,3	490,3	16,66	109,1	3,7	67,5	2,3	-	-	765,2	26,0	2 943,0	1,8
4. Formation	1 827,7	37,4	935,2	19,1	898,5	18,37	376,9	7,7	36,1	0,7	-	-	815,5	16,7	4 890,0	3,0
5. Consultations	6 930,7	33,5	3 523,4	17,0	3 385,3	16,35	1 693,3	8,2	500,4	2,4	-	-	4 675,8	22,6	20 708,9	12,7
6. Biens, services et intrants	7 154,4	25,7	3 756,2	13,5	3 608,9	12,95	6 907,1	24,8	3 792,8	13,6	-	-	2 645,1	9,5	27 864,5	17,1
7. Dons et subventions	2 634,3	16,2	1 343,5	8,3	1 290,8	7,93	-	-	-	-	11 010,3	67,6	-	-	16 278,9	10,0
8. Salaires et indemnités	5 637,2	36,4	2 875,0	18,6	2 762,2	17,84	1 324,9	8,6	382,4	2,5	-	-	2 498,6	16,1	15 480,3	9,5
9. Coûts de fonctionnement	1 041,4	32,9	531,1	16,8	510,3	16,10	371,5	11,7	135,2	4,3	-	-	579,2	18,3	3 168,7	1,9
TOTAL	48 494,9	29,8	24 729,1	15,2	23 759,4	14,62	12 970,5	8,0	8 026,0	4,9	11 138,4	6,9	33 399,7	20,6	162 518,0	100,0

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

8. La planification du programme sera un processus continu sur la base du PTBA. Le système de S&E sera bâti autour du cadre logique en tant qu'outil de gestion, de planification et d'aide à la prise de décisions pour l'ensemble des partenaires d'exécution. La base de données informatisée du programme sera directement reliée au système d'information géographique (SIG) pour permettre une visualisation cartographique des résultats du programme.
9. Le système de planification et de S&E du ProDAF élargira le rayon d'action des systèmes du FIDA déjà existants au Niger et finira de les harmoniser en une seule et même base de données, un SIG et un manuel de procédures uniques. Au moment de l'élaboration du PTBA, des objectifs quantitatifs ont été arrêtés par région et par phase de mise en œuvre au démarrage du programme, lors de l'examen du cadre logique avec les parties prenantes. Deux examens à tiers parcours et une évaluation terminale sont prévus afin de comparer les changements observés par rapport à la situation de référence.
10. Le ProDAF repose sur un environnement fiable et rigoureux de gestion et de contrôle fiduciaire interne et sur une équipe qualifiée, héritée des projets FIDA en cours qui ont permis d'atteindre de remarquables niveaux de performance. Un compte désigné a été ouvert en francs CFA, au nom du programme, à Niamey, auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. Au niveau de chaque unité régionale de gestion de projet et de la Cellule nationale d'assistance technique (CENAT), un compte d'opérations a été ouvert en francs CFA (soit quatre au total). Chacun de ces comptes recevra les fonds des comptes désignés (un par bailleur) ouverts à Niamey sur la base d'un appel de fonds par les Unités de gestion régionale du programme (URGP) en fonction des besoins trimestriels de trésorerie. À la demande de la CENAT, qui est chargée entre autres du contrôle qualité, de la cohérence et de la consolidation financière, le compte sera mouvementé et géré selon le mécanisme des fonds renouvelables.

11. Grâce à cette procédure innovante, le programme peut recevoir une avance conséquente correspondant aux prévisions de dépenses à six mois, sur la base du PTBA. L'utilisation de ces fonds fera l'objet de justifications régulières et périodiques. Les équipes des projets en cours utilisent de façon régulière et optimale la dernière version du progiciel de gestion financière Tompro, qui donne entière satisfaction pour la préparation des demandes de remboursement de fonds et des rapports mensuels.
12. Le dispositif de passation des marchés est conforme aux lois, décrets et dispositions juridiques en vigueur portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de services publics, contrôle a priori des procédures de passation de marchés, qui est exercé par la Direction générale du contrôle des marchés publics, et des engagements financiers; et fixant les seuils de passation de marchés de l'État, des établissements publics, des sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire, d'une part, et des collectivités territoriales ou locales d'autre part.
13. L'audit des comptes du ProDAF est effectué une fois l'an par un cabinet qualifié et indépendant.

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

14. Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de ce financement supplémentaire, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement vient compléter le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du programme; il ne comporte aucun changement dans la description, la zone d'intervention ou les groupes cibles du programme ni la création d'aucune nouvelle catégorie de dépenses.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

15. Un amendement à l'accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire.
16. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
17. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (9 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don d'un montant équivalant à neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (9 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze